



PRÉFET DE SEINE-SAINT-DENIS

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service régional de la forêt et du bois,
de la biomasse et des territoires

Dossier suivi par : Corentin POISSON

Tél. : 01 41 24 17 38

Courriel : corentin.poisson@agriculture.gouv.fr

N/ Réf : PES/CP **19 / 1 3 9**
RAR : 1A 160 039 0987 5

GABINIENNE D'AMENAGEMENT SAS
50 boulevard de l'Yerres
91000 EVRY

à l'attention de M. Yves JOUITTEAU

Cachan le, **13 MARS 2019**

**Objet : Demande d'autorisation de défrichement relative au projet de mise en sécurité et d'aménagement des anciennes carrières de l'Ouest à Gagny (93)
Prorogation du délai d'instruction**

Monsieur,

En vue de la mise en sécurité et de l'aménagement des anciennes carrières de l'Ouest, vous avez déposé une demande d'autorisation de défrichement de 6 ha 78 a 97 ca sur la commune de Gagny (93).

La complétude de votre dossier vous a été notifiée par courrier en date du 30 novembre 2018.

Le 1^{er} mars 2019, l'autorité environnementale a rendu un avis quant au projet et à l'étude d'impact.

Etant donné que la surface à défricher totale du projet des carrières de l'Ouest est supérieure à 0,5 ha et que votre projet fait l'objet d'une étude d'impact, une mise à disposition des éléments du dossier auprès du public est nécessaire.

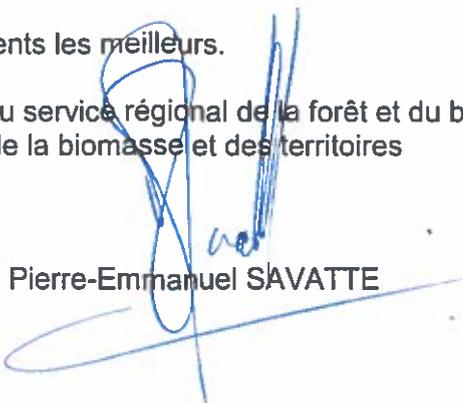
Compte tenu de ces éléments, je vous informe que le délai d'instruction de votre demande est prorogé jusqu'au 30 juin 2019.

Mon service reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Restant à votre disposition
Bien cordialement*

Le chef du service régional de la forêt et du bois,
de la biomasse et des territoires


Pierre-Emmanuel SAVATTE